COUR DE CASSATION
Première présidence

_____
Odesi

Pourvoi n°
: Z 25-18.407

Demandeur(s)
: M. [A]

Avocat(s)
: Me [H]

Défendeur(s)
: la société BNP Paribas

Avocat(s)
: la SCP Rocheteau, Uzan-Sarano et Goulet

Ordonnance
: 60305

ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT

M. Éloi Buat-Ménard, conseiller référendaire, délégué par le premier président de la Cour de cassation, a rendu la présente ordonnance.

M. [X] [A], domicilié [Adresse 1], a formé un pourvoi le 19 août 2025 contre l'arrêt rendu
le 7 mai 2025 par la cour d'appel de Paris (pôle 5, chambre 6), dans le litige l'opposant à la société BNP Paribas, dont le siège est [Adresse 2].

Par acte déposé au greffe de la Cour de cassation le 11 décembre 2025, Me [H], agissant au nom de M. [X] [A], a déclaré se désister du pourvoi.

En application de l'article 1026 du code de procédure civile, il y a lieu dès lors de donner acte à M. [X] [A] de son désistement.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller référendaire délégué,

Constate le désistement du pourvoi.

Fait à Paris, le 12 mars 2026